

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Délibération
n° 2020.09.066.B

**Valorisation des
boues d'épuration et
déchets végétaux non
broyés de
GrandAngoulême -
Lot 1 - Avenant 1**

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 septembre 2020**

Secrétaire de séance : Eric BIOJOUT

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.09.066.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : **Monsieur GERARDI**

VALORISATION DES BOUES D'EPURATION ET DECHETS VEGETAUX NON BROYES DE GRANDANGOULEME - LOT 1 - AVENANT 1

Par délibération n°61 B du 2 juin 2016, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la procédure pour la valorisation des boues d'épuration et déchets végétaux non broyés de GrandAngoulême - 4 lots.

La commission d'appel d'offres du 1^{er} juin 2017 a décidé d'attribuer le lot 1 « Enlèvement, transport et valorisation des boues d'épuration par compostage; épandage agricole de tout ou partie des composts produits ; élimination des composts non conformes » à la société SUEZ ORGANIQUE – 38 avenue Jean Jaurès – BP 54 – 78440 GARGENVILLE.

La forme des contrats est l'accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande sur la base de prix unitaires, sans engagement sur un montant minimum ni maximum.

Le compostage des boues nécessite des déchets verts qui sont fournis pour l'essentiel par les flux collectés en déchetteries. Pendant la crise sanitaire liée à la COVID 19 les déchetteries de l'agglomération ont cessé leur activité et les sites du titulaire se sont trouvés en rupture d'approvisionnement de déchets verts. L'entreprise a fonctionné sur les stocks sur site mais ces derniers sont limités et nécessitent des livraisons de déchets verts. Des stocks externes ont été identifiés et ont donc engendré des coûts supplémentaires pour le titulaire.

Il est donc nécessaire de passer un avenant n°1 conformément à la théorie de l'imprévision, pour prendre en compte le coût supplémentaire de 5 € par tonne, pendant la durée de fermeture des déchetteries.

- STEP de Fléac (380,54 t x 5€)1 902,70 € HT
- STEP de FREGENEUIL (891,62 t x 5€)4 458,10 € HT

Le montant de l'avenant est de 6 360,80 € HT. La forme du contrat étant un accord-cadre à bons de commande sans engagement minimum ni maximum, il n'y a aucune incidence financière sur l'accord-cadre.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot 1 « Enlèvement, transport et valorisation des boues d'épuration par compostage ; épandage agricole de tout ou partie des composts produits ; élimination des composts non conformes » de l'accord-cadre pour la valorisation des boues d'épuration et déchets végétaux non broyés de GrandAngoulême, attribué à la société SUEZ ORGANIQUE, pour la prise en compte d'un coût supplémentaire lié à la crise sanitaire

D'AUTORISER Monsieur le Président ou M. Bertrand GERARDI conseiller délégué membre du bureau en charge de la commande publique, à signer l'avenant 1.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 septembre 2020	<u>Affiché le :</u> 30 septembre 2020